

# Coopération entre la DGAC et la CAAV

René GAUDIN (65),  
*directeur de la direction des Programmes aéronautiques civils, DGAC,*  
et Emanuela LACARZE,  
*chargé de mission géographique Asie-Pacifique, DGAC*

Le Viêt Nam s'étire du nord au sud sur 1 600 km et représente une superficie de 331 041 km<sup>2</sup>. Il a connu une forte croissance de sa population qui compte aujourd'hui 83 millions d'habitants. Depuis 1986, le Viêt Nam a engagé une politique de rénovation et de libéralisation progressive qui a permis l'essor de son économie.

**L**A FRANCE, qui a été l'un des premiers pays occidentaux à soutenir le Viêt Nam dans sa politique de rénovation, entretient une relation étroite avec ce pays. Cette coopération étroite s'est tout particulièrement illustrée dans le secteur de l'aéronautique. C'est l'Administration de l'aviation civile du Viêt Nam (Civil Aviation Administration of Vietnam – CAAV) qui est en charge, sous l'autorité du Premier ministre, de gérer le secteur de l'aviation civile.

L'une des tâches essentielles de la CAAV réside dans l'élaboration de la réglementation et le contrôle de son application de manière à s'assurer que les règles internationales édictées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sont respectées. D'autres entités, qui sont placées sous la tutelle de la CAAV, couvrent les autres secteurs de l'aviation civile.

Ainsi la gestion de l'espace aérien national est assurée par "Vietnam Air Traffic Management" (VATM) qui est le fournisseur des services de navigation aérienne. Cet organisme est doté d'une personnalité juridique et d'une certaine autonomie financière puisqu'il perçoit les redevances de navigation aérienne auprès des usagers.

Le Viêt Nam dispose par ailleurs de 316 aéroports civils et militaires parmi lesquels 118 ont été retenus par les autorités dans le plan de développement aéroportuaire.

Ces aéroports sont exploités en régie directe par les trois régions Nord, Centre et du Sud, qui sont placées sous l'autorité de la CAAV (Northern Airport Authority, Middle Airport Authority, Southern Airport Authority). Les trois aéroports internationaux de Hanoi, Ho Chi Minh-Ville et de Danang font l'objet de travaux d'aménagement importants.

Enfin, la CAAV a la tutelle du "Civil Aviation Training Center" (CATC) chargé d'assurer la formation aux métiers de l'aviation civile.

Face à la croissance du trafic aérien dans la région (entre 1995 et 2000, le trafic passagers a augmenté de 30 % et le trafic de marchandises de 60 %) et à la concurrence, l'autorité de l'aviation civile du Viêt Nam s'est trouvée confrontée à de nouveaux défis tels que la modernisation et le développement de ses aéroports, le développement de ses équipements de navigation aérienne et la poursuite de la formation de ses personnels.

Ces objectifs sont d'autant plus prioritaires que le Viêt Nam souhaite jouer un rôle prédominant dans la région.

L'une des premières tâches de la CAAV a été de se doter d'une réglementation technique couvrant dans un premier temps les domaines liés aux licences des personnels, à l'exploitation des aéronefs et à leur navigabilité. Elle a pour ce faire choisi de s'inspirer des règles européennes établies par les "Joint Aviation Authorities" (JAA) et a bénéficié de l'expertise française. Cette action qui a été menée avec succès a permis au Viêt Nam, lors des audits menés par l'OACI dans le cadre de son programme universel d'audit de supervision de la sécurité, lancé en 1999, d'être reconnu comme se conformant aux normes internationales figurant dans les annexes techniques à la convention relative à l'aviation civile internationale, dite convention de Chicago. Ces audits ont d'abord porté sur les aspects liés au contrôle technique des aéronefs pour être étendus dès cette année aux autres domaines et notamment à ceux des aéroports et de la navigation aérienne.

Ainsi, depuis près de dix ans des liens forts se sont noués entre la CAAV et la Direction générale de l'aviation civile française, liens qui se sont concrétisés par la signature en octobre 1998 d'un arrangement de coopération technique. Cet arrangement permet l'échange d'information et d'expérience dans les différents secteurs de l'aviation civile, il permet aussi d'échanger des experts pour de courtes formations.



Vietnam Airlines, Airbus A321.

© VIETNAM AIRLINES

Forte de ces liens étroits, la CAAV n'a pas hésité à plusieurs reprises à faire appel au savoir-faire de la Direction générale de l'aviation civile dans des domaines aussi variés que ceux de la sécurité, de la navigation aérienne, de la certification des aéroports, de la maintenance et de la formation des pilotes.

Des séminaires ont été également organisés sur place avec le soutien de l'industrie en 1998 sur le thème de la sécurité, ou avec le soutien de la Commission européenne en 2004, sur le thème de la certification des aéroports.

Ces relations de coopération étroites qui se sont nouées ont renforcé l'ouverture de perspective pour les entreprises françaises dans les différents secteurs de l'aéronautique. Elles constituent en outre l'un des meilleurs exemples de partenariat "gagnant-gagnant" dans ce domaine. En effet, loin de se focaliser sur des affaires ponctuelles auparavant commerciales, les deux administrations ont dès le départ investi sur une relation de confiance de long terme.

Et les succès déjà obtenus sont le gage de la poursuite réussie de cette relation pour le futur. n